

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2012

**Présents :** MM. CASELLAS, COLIN, DEPAULE, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, RAMONEDA, SOUM, VAYA.

**Procurations :** Mme CUXAC à Mme PENA

**Absents :** MM. ABADIE, LORENZO, PONS, SCHNEIDER, TISSOT

**Secrétaire de Séance :** Mr DUARTE Yves

1) Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 12 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2) DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2013 :

a) *Après du Conseil Général :*

- Réfection de voirie : d'un montant global estimé à 86.968,96 € HT (travaux et honoraires) Sont concernées les voies *L'Armorier, Lo Moral, Camin de Bazalac, chemin piétonnier Las Ortas, trottoirs La Plan et entrée du village, La Iéra.*
- Travaux au niveau du Groupe Scolaire : estimés à 44.347,93 € HT. Il s'agit de changer les portes et fenêtres ainsi que procéder à des travaux d'isolation au niveau de la couverture, sur la partie la plus ancienne de l'école maternelle.

b) *Après du SYADEN :*

- Même dossier déposé au titre de l'année 2012 (non retenu par le SYADEN). Le devis des travaux s'élève à 25.936 € HT. Ils portent sur le remplacement de luminaires sur une partie des rues *Camin de Bazalac, Al Parré, la Cassanela, Barri St Esteve, la Sadreia,* la mise en conformité du coffret éclairage et pose d'un variateur compacto au niveau du poste HLM.

c) *Après du Conseil Régional :*

- Même dossier déposé au titre de l'année 2012 (non retenu par la REGION). Il s'agit de l'opération d'aménagement du cœur du village historique. La réfection concerne les voies *Barri del Castel, Planal de la Comuna, la Font et impasse La Font.* Le projet de cette opération, honoraires compris, s'élève à 111.303,39 € HT.

Votes : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 3) CESSION PARCELLE CADASTREE SECTION AI N° 10 :

Cette parcelle d'une superficie de 362 m2 au lieu-dit « Camin de Romenagada », est classée en zone NB4 du P.O.S. Elle est occupée par un ancien réservoir d'eau, non relié au réseau d'eau potable, le surplus du terrain est boisé et classé protégé. Sa situation en surplomb du « Camin de Romengada » en rend l'accès difficile (talus abrupt de plus de 3 mètres) et son entretien (débroussaillage) délicat.

Après estimation demandée auprès du Service de France Domaine, il est proposé de le céder à Mr PESQUE Franck, propriétaire de la parcelle attenante, au prix de 1.500 euros.

Votes : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 4) CONTRAT ASSURANCE – RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL :

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs compagnies d'assurances, pour le contrat d'assurance *Risque statutaire du personnel communal relevant du régime CNRACL* qui était à renouveler à compter du 01/01/2013.

Les risques garantis sont les suivants :

- a) Décès sans franchise
- b) Maternité et adoption sans franchise
- c) Accident et maladie imputables au service sans franchise
- d) Accident et maladie de la vie privée avec franchise de 10 jours fermes
- e) Longue maladie et longue durée sans franchise

..../...

La proposition de la compagnie d'assurance GROUPAMA, étant la moins disante, est retenue.  
 Pour les agents affiliés CNRACL, avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire, le taux global appliqué est de 6,50 %.

Votes : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**5) PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS :**

Conformément au décret n° 2011-1474 du 08/11/2011, relatif à la participation des collectivités Territoriales et de leurs établissements publics, au financement de la protection complémentaire de leurs agents, il est décidé de régulariser la participation communale à la M.N.T pour la garantie maintien de salaire, selon la procédure de labellisation, à compter du 01 janvier 2013.

Le montant mensuel de la participation est fixé par tranche de traitement, à tout agent adhérent à une garantie complémentaire santé labellisée.

Votes : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**6) VIREMENTS DE CREDITS :**

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<b>Contrôle technique Vestiaires Stade</b>	2315/269	<b>5.100,00</b>	2313/267	<b>5.100,00</b>
<b>Plantations</b>	2315/ONA	<b>1.000,00</b>	2121/ONA	<b>1.000,00</b>
<b>Achat guirlandes, louchet, distributeur engrais</b>	2315/269	<b>7.000,00</b>	2188	<b>7.000,00</b>

Votes : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0